

COMMUNIQUE DE PRESSE

11.12.2024

Réseau santé de la Sarine :

Réunis en Assemblée ce mercredi 11 décembre 2024, les délégué-e-s du Réseau santé de la Sarine (RSS) ont adopté le budget 2025 du compte de résultats et d'investissements et pris acte du plan financier 2025-2029. Compte tenu de la récente décision du Conseil général de la commune de Marly, le vote du crédit d'engagement nécessaire à la réalisation de la caserne de Marly a été repoussé à une prochaine Assemblée. Finalement, les délégué-e-s ont approuvé le mandat de prestations de l'ISRF SA, qui fera désormais partie des établissements médico-sociaux mandatés par le RSS.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les délégué-e-s du RSS se sont projetés sur l'année à venir en se penchant sur le budget 2025. Adopté à l'unanimité, ce dernier prévoit un total de charges de CHF 66'112'200.-. Sans grande surprise, les salaires et charges sociales du personnel, les indemnités forfaitaires ainsi que la prise en charge des frais d'investissement des établissements médico-sociaux mandatés constituent la majeure partie des charges du RSS. Il est à noter que les indemnités forfaitaires accusent une augmentation significative au budget, ceci en raison de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et de la hausse de l'indemnité maximale décidée en fin d'année 2023 par le Conseil d'Etat. Le montant des participations communales 2025 a été budgété à CHF 33'621'500.-, soit une augmentation de CHF 561'100.- (+1.7%) par rapport au budget 2024.

Au mois de décembre 2023, l'Assemblée des délégués du RSS débloquait un montant de CHF 200'000.- à titre de participation au concours d'architecture pour la réalisation d'une nouvelle caserne à Marly, conjointement avec la commune de Marly qui envisageait la construction d'un parking d'échange (P+R). A la demande du RSS, un ajout a été fait dans le programme d'avant-projet avec la création de surfaces dédiées à l'antenne 2 des soins à domicile. A la suite du concours d'architecture, les délégué-e-s ont voté – lors de l'Assemblée des délégués du 22 mai 2024 – un crédit d'étude de CHF 400'000.- afin de mener les différentes études techniques nécessaires à la construction du bâtiment et d'obtenir un coût de l'ouvrage consolidé à plus ou moins 10%. Sur la base d'une clé de répartition définie au préalable entre la Commune de Marly et le RSS, le devis détaillé se monte à CHF 5'774'000.- pour la partie caserne.

En date du 3 décembre 2024, le Conseil général de la commune de Marly s'est prononcé défavorablement sur l'objet relatif à la construction et à l'extension du P+R de Corbaroche. Le motif de ce rejet ne porte pas sur la nature du projet mais bel et bien sur le financement de la partie liée au parking. Afin de permettre à la commune de Marly de prendre le temps nécessaire pour clarifier la question de la quotité du subventionnement du P+R, les délégué-e-s du RSS ont pris la décision de retirer de l'ordre du jour l'objet « Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne 2 du Service d'aide et de soins à domicile » et de repousser ce dernier à une prochaine Assemblée.

Par ailleurs, les délégué-e-s du RSS ont pris acte du plan financier 2025-2029 qui permet la planification et le pilotage à moyen terme des finances et des prestations. Indubitablement, les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux projections à établir sur plusieurs années, telles que l'évolution démographique, l'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales et fédérales susceptibles d'avoir des incidences en matière de charges et produits ainsi que la variation des taux d'intérêts. A ce titre, l'un des éléments statistiques centraux du plan financier n'est autre que l'estimation de la croissance de la population des personnes de plus de huitante ans. Selon une étude réalisée par l'entreprise Microgis SA, le nombre de personnes de plus de huitante ans devrait croître de 3'482 à plus de 7'650 personnes entre 2010 et 2040, soit une augmentation de 120 % sur 30 ans, étant précisé que les pics d'augmentation se situent entre 2020 et 2030.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'Institution de santé pour religieuses et religieux Fribourg (ISRF SA) fera partie des établissements médico-sociaux mandatés par le RSS. Les délégué-e-s ont effet approuvé le mandat de prestations de l'ISRF SA, qui est le même que celui des autres établissements médico-sociaux du district. Le RSS se réjouit de collaborer avec une institution qui veille à prendre en considération les besoins spirituels spécifiques des religieuses et religieux âgés du canton de Fribourg, notamment en ce qui concerne la perpétuation d'une vie communautaire, tout en garantissant désormais une accessibilité à toute personne domiciliée dans le canton.

Il découle de ce qui précède que le RSS continuera d'avoir en 2025 les moyens nécessaires afin de mener à bien sa mission, qui est de permettre aux communes de répondre, de manière équitable, aux besoins actuels et futurs de la population de la Sarine, en termes de maintien à domicile, d'EMS et de secours.

